



MADE REAL – Making Alternatives to Detention in Europe a Reality by Exchanges, Advocacy and Learning

Co-financed by the European Commission
European Refugee Fund

Completed Practices Questionnaire for the project MADE REAL

Belgium

Benoît de Boeck

THE VIEWS EXPRESSED IN THIS PUBLICATION CANNOT IN ANY CIRCUMSTANCES
BE REGARDED AS THE OFFICIAL POSITION OF THE EUROPEAN UNION

© 2015 All rights reserved



MADE-REAL: Practices Questionnaire

Member State	Belgium
Name of researcher & organisation	Benoît De Boeck - CIRÉ
Email address	bdeboeck@cire.be

The aim of this questionnaire is to collect data on practices in your national context with regards to alternatives to detention. It will be completed by the national NGO project partner. The references in the questions to the Reception Conditions Directive concern the version of 2003 (Directive 2003/9/EC) unless your Member State has already transposed the recast Reception Conditions Directive (Directive 2013/33/EU)

Definitions¹:

'**Applicant**' (term used by the directive) or **asylum seeker (A/S)** (term employed by us but which we understand as synonymous): means a third-country national or a stateless person who has made an application for international protection in respect of which a final decision has not yet been taken;

'**Detention**': means confinement of an applicant by a Member State within a particular place, where the applicant is deprived of his or her freedom of movement;

'**Final decision**' means a decision on whether the third- country national or stateless person be granted refugee or subsidiary protection status by virtue of Directive

¹ The definitions used are taken by the recast reception conditions directive (Directive 2013/33/EU) and the returns directive (Directive 2008/115/EC). As we know that the first is not yet in force and both of these instruments not applicable in all Member States examined, if national law differs at any point from these definitions please specify it in your answers.

MADE-REAL: Practices Questionnaire

2011/95/EU and which is no longer subject to a remedy within the framework of Chapter V of this Directive, irrespective of whether such remedy has the effect of allowing applicants to remain in the Member States concerned pending its outcome;

'Minor': means a third-country national or stateless person below the age of 18 years;

'Third-country national' means any person who is not a citizen of the Union within the meaning of Article 17(1) of the Treaty and who is not a person enjoying the Community right of free movement, as defined in Article 2(5) of the Schengen Borders Code;

'Unaccompanied minor' (UAM): means a minor who arrives on the territory of the Member States unaccompanied by an adult responsible for him or her whether by law or by the practice of the Member State concerned, and for as long as he or she is not effectively taken into the care of such a person; it includes a minor who is left unaccompanied after he or she has entered the territory of the Member States.

'Returnee': Third country national subject to a return decision

 Concerning alternatives to detention, regardless of the definition that we will adopt later, this research should cover all schemes that are understood by governments as 'alternatives to detention', even if through our analysis we might conclude that some of them in fact do not satisfy our understanding of what can be considered an 'alternative to detention'.

A. GENERAL

1. Are A/S detained in practice in your country? YES/NO

Oui, toutefois dans la très grande majorité des cas, les demandeurs d'asiles sont hébergés dans des centres ouverts ou des logements individuels attribués par l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

2. Is detention foreseen for A/S in specific situations? YES/NO

If so, please specify: **Oui**

SITUATIONS	Comment
In border procedure	Les migrants ayant fait l'objet d'un refus d'accès au territoire et introduisant une demande d'asile à la frontière sont systématiquement détenus dans des centres fermés, ou, lorsqu'il s'agit de familles comportant des enfants mineurs, 'écroué' dans un lieu d'hébergement mis à leur disposition par l'administration en charge les questions d'accès au séjour, de droit au séjour et d'éloignement à savoir l'Office des étrangers (O.E). En 2013, 502 demandes d'asile ont été introduites à la frontière. (Source OE : Communications lors des réunions de contact mensuelles organisé par le Comité belge d'aide aux réfugiés).
Subject to a Dublin transfer	Oui, très régulièrement . Ce recours à la détention est principalement utilisé lorsqu'un autre État européen a reconnu être compétent en vertu du Règlement Dublin pour le traitement de la demande d'asile. En 2013, 564 demandeurs d'asile écroués pour ce motif dans un centre fermé (Source OE : Communications lors des réunions de contact mensuelles organisé par le Comité belge d'aide aux réfugiés). Ce recours à la détention est également utilisé de manière plus limitée dans la

MADE-REAL: Practices Questionnaire

	<p>phase de détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile. En 2013, 91 demandeurs d'asile écroué pour ce motif dans un centre fermé. Source OE : Communications lors réunions de contact mensuel organisé par le Comité belge d'aide aux réfugiés).</p>
Subject to an accelerated procedure	<p>Tout demandeur d'asile détenu est soumis à une procédure d'asile accélérée (la demande d'asile fait l'objet d'un traitement prioritaire par les instances d'asile et le délai pour introduire un recours contre une décision de refus est réduit à 15 jours au lieu de 30 jours. La loi prévoit également différentes hypothèses la demande d'asile sera soumise à une procédure accélérée sans que le demandeur d'asile ne soit mis en détention.</p>
Other (please specify)	<p>La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (ci-après Loi du 15/12/80) énumère dans son article 74/6 §1 bis 15 hypothèses dans lesquelles un demandeur d'asile peut être détenu (Voy. MADE-REAL: LEGAL Questionnaire – page 4 et 5). Dans la pratique, ces possibilités de détention sont relativement peu utilisées (une 15 e de mises en détention par mois).</p> <p>Deux dispositions de cette loi, les articles 52/4 et 54§ 2 disposent également que dans des circonstances exceptionnellement graves, le Ministre qui a dans ses compétences l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers peut détenir provisoirement un</p>

MADE-REAL: Practices Questionnaire

	demandeur d'asile, s'il l'estime nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public ou de la sécurité nationale.
--	--

3. Are specific categories of A/S² generally exempt from detention?

Oui, en principe, les mineurs isolés ne sont jamais incarcérés en centre fermé sauf si l'administration émet un doute sur leur minorité. Dans ce cas, ils pourront être brièvement détenu le temps qu'un examen osseux de leur poignet confirme leur déclaration. Si ce test démontre qu'au contraire le requérant est majeur, il restera détenu en centre fermé.

Les mineurs accompagnés de leurs parents ne sont en principe pas non plus détenus en centre fermé.

Les mineurs accompagnés de leurs parents "bénéficieront", le cas échéant, d'une alternative à la détention dans un lieu d'hébergement géré par l'Office des étrangers si cette administration chargée des questions d'accès au territoire, au séjour et à l'établissement estime nécessaire ou indispensable d'avoir un contrôle plus étroit de ces familles.

4. Based on which grounds could an asylum seeker be detained during the asylum procedure? Please comment where necessary.

Question	Answer (yes/no)	Comment
Identity verification, in particular if the persons	Oui	La loi le prévoit expressément « lorsque

² In particular, please specify whether there are exemptions for particular vulnerable groups : unaccompanied or separated children, families with children, persons with disabilities, persons with (mental) health issues, victims of torture or trauma, victims of human trafficking, other.

MADE-REAL: Practices Questionnaire

have no or false documents		l'étranger refuse de communiquer son identité ou sa nationalité, fournit de fausses informations pour établir son identité ou sa nationalité, ou a présenté des documents d'identité faux ou falsifiés ».
Protection of public order or national security	Oui	Très rarement utilisée, en général lorsque demandeurs d'asile a été condamné pénalement pour des faits très graves (terrorisme, coup et blessures volontaires,...)
Public health	Non, le fait d'être porteur d'une maladie grave et contagieuse prévue par la loi peut être à l'origine d'une décision de refus d'accès au territoire.	Le médecin attaché au centre fermé décide si le demandeur d'asile incarcéré en centre fermé nécessitant des soins peut être soigné au sein du groupe, doit être transféré dans l'infirmerie du centre ou être hospitalisé. En cas d'hospitalisation, le directeur du centre fermé prend ses dispositions avec la direction de l'hôpital quant à une éventuelle surveillance.
Risk of absconding	Oui	Pour les cas Dublin
Other (please specify)	Oui, voir art 74/6 §1er	Parmi les 15 hypothèses

MADE-REAL: Practices Questionnaire

	bis de la loi du 15 décembre 1980	envisagées par cette disposition légale, une d'entre elles est régulièrement utilisée pour justifier le recours à la détention d'un demandeur d'asile. Il s'agit du 12° qui dispose que peut être détenu en centre fermé, l'étranger qui introduit une demande d'asile dans le but de reporter ou de déjouer l'exécution d'une décision précédente ou imminente devant conduire à son éloignement
--	-----------------------------------	---

5. How are these grounds assessed in practice? What screening /assessment method is used?

La mise sous écrou des demandeurs d'asile par les autorités belges répond pour l'essentiel à des considérations pratiques du point de vue de l'administration en charge de l'enregistrement des demandes d'asile (Office des étrangers). La loi prévoyant de très nombreuses hypothèses autorisant de détenir un demandeur d'asile, l'Office des étranger jugera de l'opportunité de détenir un demandeur d'asile au cas par cas en tenant compte de différents éléments comme par exemple la nationalité, la faible probabilité d'obtenir le statut de réfugié, le nombre de demande d'asile éventuellement déjà introduites au préalable, le manque de collaboration du demandeur d'asile. Si dans le cas d'une demande d'asile introduite sur le territoire auprès de l'Office des étrangers, l'Office des étrangers tiendra généralement compte de l'existence par exemple d'un problème médical ou d'un état de grossesse avancée pour éviter une incarcération en centre fermé, il n'est pas prévu par la loi qu'un screening préalable soit systématiquement effectué pour détecter



MADE-REAL: Practices Questionnaire

une éventuelle situation de vulnérabilité du demandeur d'asile avant une mise en détention en centre fermé.

Dans la pratique, au vu du nombre de places disponibles dans les centres fermés belges (moins de 550 places effectivement disponible pour une capacité théorique de 620 places), l'Office des étrangers ne détient qu'un nombre relativement restreint de demandeurs d'asile. La plupart des détenus étant des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier au sens de la directive 2008/115/CE et dans une moindre mesure des ressortissants des pays tiers ayant fait l'objet d'un refus d'entrée à leur arrivée à l'une des frontières Schengen du Pays.

Cependant, certaines catégories de demandeurs d'asile sont quasi systématiquement détenus (demandeurs d'asile à la frontière) ou régulièrement détenus (demandeurs d'asile dans le cadre du Règlement Dublin)

Ainsi, les étrangers ayant fait l'objet d'un refus d'accès au territoire et ayant introduit une demande d'asile, dite alors à la frontière (car ayant introduit leur demande dans une zone considérée comme pas encore sur le territoire), sont quasi systématiquement détenus. Ces demandeurs d'asile à la frontière représentent un pourcentage élevé de l'ensemble des demandeurs d'asile détenus en centre fermé. En dehors des familles avec des enfants mineurs, des mineurs non accompagné et des femmes enceintes arrivées quasi au terme de leur grossesse, il est tout à fait exceptionnel que l'Office des étrangers permette à ces demandeurs d'asile d'échapper à une incarcération en centre fermé. Leur détention se prolonge aussi longtemps que dure leur procédure d'asile (toutefois lorsque l'instance d'asile compétente signale à l'Office des étrangers que le délai prévu (deux mois) pour examiner cette demande d'asile ne sera pas respecté en raison de la complexité du cas, l'Office des étrangers libérera le requérant avant l'expiration du délai légal fixant la durée de détention). Généralement, ce n'est qu'en cas d'obtention de la protection internationale ou parce que le délai légal de détention a expiré que ces demandeurs d'asile seront libérés. L'Office des étrangers justifie cette politique de détention systématique par la nécessité d'avoir sous son contrôle



MADE-REAL: Practices Questionnaire

ces personnes en cas de rejet de leur demande d'asile pour pouvoir les refouler aisément et sans grand frais vers le pays d'où elles sont arrivées.

Une deuxième catégorie de demandeur d'asile se retrouve régulièrement détenu dans les centres fermés belges, il s'agit des demandeurs d'asile relevant du Règlement Dublin. La loi belge autorise leur détention durant un mois lorsque l'État belge n'est pas responsable de l'examen de leur demande. La loi belge autorise également dans 3 hypothèses (article 51/5 §1er al.3 Loi 15/12/80) qu'un demandeur d'asile soit détenu durant la phase de la détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile. Dans cette hypothèse le demandeur d'asile peut être détenu un mois et même deux si il est démontré que le traitement d'une demande de prise ou de reprise en charge du demandeur d'asile est particulièrement complexe. Cette deuxième catégorie de demandeurs d'asile représente également une part importante des demandeurs d'asile détenus en centre fermé. Ainsi en 2013, 91 demandeurs d'asile ont été détenus en centre fermé dans la phase de détermination de l'État responsable du traitement de leur demande en vertu du Règlement Dublin et 546 après qu'il ait été établi qu'un État lié par le Règlement Dublin eut été désigné comme responsable du traitement de leur demande d'asile. (Source OE : Communication lors des réunions de contact mensuelles organisées par le Comité belge d'aide aux réfugiés).

À côté de ces deux catégories de demandeurs d'asile, les demandeurs d'asile frontière et les demandeurs d'asile Dublin, l'Office des étrangers détient un certain nombre de demandeurs d'asile parce que celui-ci se trouve dans l'une ou plusieurs des 15 hypothèses décrites par l'article 74/6 §1 bis de la loi du 15/12/80.

178 demandeurs d'asile ont été ainsi écroués en centre fermé pour ce motif en 2013. (Source OE : Communication lors des réunions de contact mensuelles organisées par le Comité belge d'aide aux réfugiés).

6. Does the responsible authority conduct a risk assessment or use certain indicators in the assessment? If so please describe indicators and tools used.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

L'Office des étrangers ne dispose pas d'un formulaire d'évaluation du risque mais examine au cas par cas la nécessité de détenir ou pas un demandeur d'asile (voir question 5) . Selon les informations obtenues auprès de l'Office des étrangers, la Direction asile de l'Office des étrangers dispose d'une cellule « cas vulnérables » qui interroge des demandeurs d'asile qui pourraient être considérés comme vulnérables. Nous ne disposons pas de plus amples informations sur le fonctionnement de cette cellule.

7. Is there a mechanism in place to identify vulnerable applicants? If so, it is used in the decision to place an applicant in detention or in an alternative to detention?

En dehors de la cellule susmentionnée à la question 6, il n'existe rien. Toutefois l'arrêté royal fixant le régime et les règles de fonctionnement applicable aux centres fermés dispose que lorsque le directeur du centre constate qu'il existe à l'égard d'un détenu incarcéré dans son centre des éléments de nature à justifier la mise en liberté ou le sursis au départ de ce dernier, il doit soumettre ces éléments pour décision au Directeur général ou à son représentant. Selon nous, les directeurs des centres fermés font rarement usage de cette disposition si ce n'est pas des raisons médicales.

Cet arrêté prévoit également qu'à son arrivée dans un centre fermé ou le plus tôt possible, le détenu fera l'objet d'un examen médical et que le médecin s'informe de l'état de santé . Si ce médecin constate que le détenu est atteint d'une affection qui ne peut être traitée correctement dans le centre ou en cas d'accouchement ou de danger de mort, le détenu est transféré vers un centre médical spécialisé. Dans ce cas, le directeur du centre prend des dispositions en concertation avec la direction de l'hôpital.

Par ailleurs, si il apparaissait que le requérant détenu est une victime de la traite des être humains et collabore avec les autorités judiciaires, il pourra sur avis du parquet être libéré et bénéficié d'un hébergement spécifiquement adapté mis à disposition par une des trois associations reconnues pour ce faire.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

8. Do the authorities examine alternatives to detention in each individual case before resorting to detention measures? Specify if necessary.

Systematically

In most cases

Rarely: Uniquement pour les familles avec des enfants mineurs

Never

9. Which alternatives to detention are currently used for asylum seekers in your country?

Types of alternative scheme applied	YES/NO	Please specify if it is applied only to a particular vulnerable group: unaccompanied or separated children, families with children, persons with disabilities, persons with (mental) health issues, victims of torture or trauma, victims of human trafficking, other.
Obligation to surrender passport and documents	Non	La Loi (disposition légale ?) interdit à l'Office des étrangers de conserver le passeport et la carte d'identité du requérant a moins que dans le cas d'une demande d'asile introduite à la frontière, la police ne juge ce document faux ou falsifié.
Regular reporting to the authorities	Non	A été utilisé dans un seul cas, pour un demandeur d'asile condamné à plusieurs années de détention pour des faits de terrorisme. A l'issue de sa peine, et après plus d'un an passé en centre fermé l'intéressé a été assigné a résidence avec une obligation de se présenter chaque jour à la police.
Deposit of adequate financial guarantee	Non	Pas prévu pour les demandeurs d'asile. L'arrêté royal du 8 octobre 1981 concernant

MADE-REAL: Practices Questionnaire

		l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers dispose par contre que les ressortissant des pays tiers peuvent faire l'objet de mesures préventives pour éviter le risque de fuite pendant le délai octroyé pour le départ volontaire. Parmi ces mesures, le dépôt d'une garantie financière adéquate auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (article 110 quaterdecies §1er 2°)
Community release/supervision	Non	
Designated residence	Non	
Electronic monitoring	Non	
Other (please specify)	Oui	Uniquement pour les familles avec enfants mineurs. La famille est formellement écrouée (fait l'objet d'une décision administrative d'écrou) dans un lieu d'hébergement géré et supervisé par l'Office des étrangers. Cet hébergement attribuée aux familles ne fait cependant pas obstacle à ce que la famille puisse quitter ce lieu d'hébergement dès lors qu'il n'est pas clos et ni gardé. L'arrêté royal fixant le régime et les règles de fonctionnement de ces lieux d'hébergement (Arrêté royal du 14 mai 2009) autorise d'ailleurs explicitement chaque membre de la famille à pouvoir quotidiennement quitter le lieu d'hébergement sans autorisation préalable mais en exigeant cependant qu'un membre adulte de la famille reste présent dans le lieu d'hébergement. Si, pour l'une ou l'autre raison, la famille ne peut respecter

MADE-REAL: Practices Questionnaire

		cette règle (par exemple une famille monoparentale), elle doit demander préalablement la permission à l'agent de soutien (collaborateur désigné par le directeur de l'office des étrangers présent durant la journée dans le lieu d'hébergement.
--	--	--

10. For each alternative scheme, please specify whether it is applied in practice to certain situations or to a specific group of A/S:

SITUATION	YES/NO	Please specify if it is applied only to a particular vulnerable group (see above)
Subject to a border procedure	Oui	Uniquement pour les demandeurs d'asile formant une famille comportant des enfants mineur.
Subject to a Dublin transfer	Oui	Uniquement pour les demandeurs d'asile formant une famille comportant des enfants mineur.
Subject to an accelerated procedure		Les familles placées en maisons de retour (lieux d'hébergement gérés par l'Office des étrangers) ayant un procédure d'asile en cours en Belgique font l'objet de la même procédure accélérés que les demandeurs d'asiles détenus en centres fermés. Concrètement cela signifie que les instances d'asiles chargées d'examiner la demande d'asile d'un étranger écroué

MADE-REAL: Practices Questionnaire

		en centre fermé ou d'un famille écroué dans un lieu d'hébergement géré par l'Office des étrangers devront traiter celles-ci dans un délai plus rapide. De même, en cas d'écrou en centre fermé ou en lieu d'hébergement pour les familles, les délais pour introduire un recours contre une décision de refus du statut de réfugié pris par le Commissariat général aux réfugiés sont réduit à 15 jours (au lieu de 30 jours)
Other (please specify) Demandeurs d'asile introduite sur le territoire	Oui	Généralement, les familles introduisant une demande d'asile sur le territoire ne font pas l'objet d'une mesure de détention. Il arrive toutefois que des familles placées dans ces maisons de retour en tant que ressortissants d'un pays tiers en séjour irrégulier introduisent une demande d'asile à partir de ces maisons. Dans ce cas, elles resteront dans la maison durant leur procédure et pour autant que le délai légal de détention n'ait pas expiré.

11. Alternatives to detention for other categories of migrants:

- a. Are alternatives to detention applied for other categories of migrants?
(yes/no)

Oui, cette alternative s'applique également aux ressortissants d'un pays tiers en séjour irrégulier ayant fait l'objet d'un ordre de quitter le territoire lorsque ces



MADE-REAL: Practices Questionnaire

migrants forment une cellule familiale comportant des enfants mineurs. L'alternative à la détention "maisons de retour" a été initialement principalement mise en place pour ce public.

b. If so for which groups?

Uniquement pour les familles avec des enfants mineurs

Please comment when necessary.

Group	Alternatives applied in practice?	Please specify if it is applied only to a particular vulnerable group
Individuals subject to a return procedure	Oui	Uniquement pour les familles
Exclusively for failed asylum seekers ³	A condition qu'il s'agisse d'une famille comportant des enfants mineurs	Les demandeurs d'asile accueillis durant leur procédure d'asile dans un centre ouvert reçoivent dans les 5 jours qui suivent la décision de rejet de leur demande d'asile l'instruction de se rendre endéans les 5 jours dans un autre centre ouvert pour y préparer leur retour. Si ils

³ The first two categories may overlap as failed/ finally rejected asylum seekers are likely in a return procedure.

MADE-REAL: Practices Questionnaire

		n'obtempèrent pas à cette instruction, ils encourent le risque d'être écroué en centre fermé et s'agissant des familles comportant des enfants mineurs déboutées de leur procédure d'asile d'être 'écroués dans un lieu d'hébergement géré par l'Office des étrangers (maison de retour)
Peu importe que les familles ressortissantes de pays tiers en séjour irrégulier en séjour irrégulier ait été débouté d'une demande d'asile ou qu'il n'en ait jamais introduit. Other (please specify)	Oui	Familles ayant fait l'objet d'un refus d'accès au territoire lors du contrôle à la frontière de 24 heures et n'ayant pas été refoulée dans les 24 heures de cette décision.

c. Are they put in the same schemes as A/S?

Oui. Le rôle de l'agent de soutien (coaches) dans les lieux d'hébergements gérés par l'Office des étrangers va toutefois varier selon que la famille est en séjour irrégulier ou dans une procédure d'asile en cours. Dans ce dernier cas, le rôle de l'agent de soutien ne sera de s'assurer que la famille soit bien informé de l'état de la procédure d'asile en cours. L'accompagnement dans la procédure juridique relevant toujours de



MADE-REAL: Practices Questionnaire

l'avocat de la famille, éventuellement désigné par le bureau d'aide juridique via l'intermédiaire de l'agent de soutien de l'OE.

B. Functioning of the alternatives to detention

12. For each alternative to detention, please provide a description of the basic characteristics/nature of the scheme. Please specify what obligations they have to comply to.

Le régime et les règles de fonctionnement applicable aux lieux d'hébergements au sens de l'article 74/8, §1er de la loi du 15 décembre 1980 (les maisons de retour) est fixé par l'arrêté royal du 14 mai 2009.

Ces systèmes d'alternatives à la détention consistent à « détenir » des familles avec des enfants mineurs dans une unité d'hébergement où la famille bénéficiera d'une liberté de mouvement en étant placée sous la supervision d'un agent de soutien qui sera chargé de les accompagner psychologiquement et socialement en vue « de préparer les membres de la famille à leur accès au territoire, à leur autorisation de séjour, à leur refoulement, à leur reprise conformément au Règlement Dublin, à leur retour volontaire ou à leur éloignement.

Cette alternative à la détention se caractérise par une double fiction juridique :

- Les ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier ou ayant fait l'objet d'un refus d'un accès au territoire et les demandeurs d'asile écroués dans ces maisons de retour sont formellement (légalement) l'objet d'une mesure de détention administrative alors que dans les faits ils ne sont pas privés de leur liberté de mouvement.
- Le lieu d'hébergement, les maisons de retour, est assimilé à un lieu situé aux frontières. Les ressortissants « détenus » dans ces maisons ayant une



MADE-REAL: Practices Questionnaire

procédure à la frontière sont dès lors considérée comme n'ayant pas eu accès au territoire même si dans les faits ils ont la possibilité de circuler sur celui-ci.

Les principales obligations auxquels doivent se soumettre les requérants sont le fait d'être présent la nuit (de 22 h à 8 h), d'avoir toujours un parent présent dans l'hébergement mais dans 50% des cas l'office des étrangers a à faire à des familles monoparentales et même si les deux parents sont présents, l'accompagnateur de l'office des étrangers autorisera plus ou moins largement la sortie des deux parents si il l'estime nécessaire. Dans la pratique le contrôle sera assez limité puisque aucune surveillance n'est mise en place. Les requérants doivent également respecter les rendez-vous fixé par l'accompagnateur de l'Office des étrangers, signaler leur sorties, ne pas consommer d'alcool,...

Pour le reste les familles placées dans ses maisons conservent leur autonomie, elles reçoivent des chèques-repas pour faire leur courses, disposent d'une cuisine ; Les parents peuvent emmener leurs enfants à l'école, au parc, se rendre librement chez leur avocat ou auprès d'un service social,...

13. Are the needs of particular vulnerable groups taken into account in the implementation of these measures? Please specify what adaptations are made at a reception level.

Autant que possible. L'agent de soutien de l'Office d'étranger est présent quasi quotidiennement. Si besoin, il peut faire appel à un psychologue ou à un médecin travaillant pour l'Office des étrangers.

14. What happens in practice when A/S does not comply with the obligations they have in the framework of the alternative to detention? Please explain the procedure.

Les agents de soutien de l'Office des étrangers n'ont que peu de sanction à leur disposition en cas de non respect de ces règles. Ils pourront se montrer plus strict dans la distribution des chèques repas en les distribuant au jour le



MADE-REAL: Practices Questionnaire

jour. Dans des circonstances exceptionnellement graves comme la mise en danger des enfants, des violences conjugales ou le fait de proférer des menaces à l'encontre de l'agent de soutien, le(s) parent(s) responsable(s) de ces faits pourront être transférés dans un centre fermé.

L'article 48 de l'arrêté royal du 14 mai 2009, dispose également qu'en cas de non coopération au refoulement ou à la reprise ou l'éloignement effectif, la famille peut faire l'objet d'un maintien dans un centre fermé.

Il est toutefois à noter que cette disposition n'est actuellement pas appliquée faute de centre fermé disposant des infrastructures et des conditions permettant la détention des familles avec des enfants mineurs.

15. For each alternative to detention, please specify whether they apply to a certain category of A/S. If so how is this justified by the authorities?

/

16. Which is the institution in charge of deciding which individuals should be submitted to these alternatives?

L'écrou dans un lieu d'hébergement (maison de retour) géré par l'Office des étrangers est une décision administrative que relève du ressort exclusif de l'Office des étrangers.

17. Which organization/entity/actor is responsible for implementing/running this scheme?

L'Office des étrangers,

18. If different, which organisations/institutions are in charge of supervising the implementation of these mechanisms?

/



MADE-REAL: Practices Questionnaire

19. If it is a government actor, they work in collaboration with other actors? If so who (civil society, local authorities, institutions etc) and how?

L'Office des étrangers exerce l'essentiel du travail via ses accompagnateurs (coaches). Une collaboration avec certains barreaux d'avocats (bureaux d'aide juridique) a été mise en place pour la désignation d'avocats commis d'office. De même des accords ont été noués avec certaines écoles locales pour permettre l'inscription de certains enfants. L'office des étrangers collabore aussi avec des organismes de protection de l'enfance. Par ailleurs différentes associations ont obtenu un droit de visite de ces maisons et des familles qui y sont hébergées mais une seul JRS-Belgium l'exerce réellement.

20. Are NGOs/private companies in charge of implementing some of these alternatives? If so, how is that implemented in practice?

Non

C. ACCESS TO RIGHTS

21. Do asylum seekers who are subject to an alternative to detention have access to the full range of rights as foreseen in the RCD and namely:

- a) to healthcare;

- b) to education;

- c) access to the labor market;



MADE-REAL: Practices Questionnaire

- d) to accommodation and in general assistance provided in kind or to financial assistance

If not please describe the gaps.

Right	Yes/No	Comment on the gaps
Healthcare	Oui	
Education	Partiellement, les enfants de 6 à 11, 12 ans sont le plus souvent scolarisés. Il n'est toutefois pas toujours possible d'inscrire tous les enfants pour des raisons de manque de place dans les écoles locales, notamment lorsque l'année scolaire est déjà bien avancée ou que l'enfant n'a pas du tout le niveau requis.	L'inscription des enfants âgés de 12-17 ans dans une école secondaire s'avère le plus souvent impossible. Ceci s'explique d'un part par la pénurie de place dans les écoles secondaires. L'inscription dans une école secondaire est un processus assez complexe. D'autre part le niveau scolaire des adolescents écroués ne leur permettent pas toujours d'intégrer une école secondaire tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfant ayant introduit une demande d'asile à la frontière.
Access to the labor market	Non	Les demandeurs d'asile n'ont pas accès d'emblée au marché de l'emploi. Ce n'est qu'à partir du moment où leur demande d'asile reste sans décision au bout de 6 mois qu'ils peuvent y avoir accès moyennant demande de permis. Les demandeurs d'asile hébergés dans le

MADE-REAL: Practices Questionnaire

		cadre d'une alternative à la détention ne sont pas dans ces conditions dès lors que si leur demande d'asile n'est pas clôturée dans les deux mois, ils devraient être transférés dans un centre ouvert.
In kind/financial assistance	Oui, principalement, une assistance en aide matérielle mais aussi financière (via des chèques repas pour l'achat des aliments)	

22. a. Do A/S subject to an alternative to detention have access to social and psychological assistance?

L'assistance sociale est fournie par l'agent de soutien de l'Office des étrangers (coache) chargé du suivi de la famille. L'accès à une assistance psychologique reste parfois problématique pour certaines familles souffrant ou l'un ou plusieurs membres de celle-ci souffrant de problèmes psychologique. Si le requérant le demande ou l'agent de soutien l'estime nécessaire, un appel sera fait à un psychologue de l'Office des étrangers travaillant dans un centre fermé pour une consultation.

- b. Is it provided systematically and is it adequate?

En général, c'est effectivement le cas, l'Office des étrangers souhaiterait pouvoir renforcer l'équipe des agents de soutien en engageant un psychologue qui puisse venir en soutien des des familles

23. Are A/S subject to an alternative to detention provided with adequate material support, accommodation and other reception conditions, or access to means of self-sufficiency during their asylum procedure?



MADE-REAL: Practices Questionnaire

Oui, les maisons de retour sont relativement confortables.

Elles comportent ainsi au minimum une salle de bain, une toilette, une salle de séjour, et d'une ou plusieurs chambres à coucher (en fonction du nombre d'enfants). Par ailleurs, elles offrent la possibilité de s'aérer dans un jardin jouxtant le lieu d'hébergement. Chaque unité d'hébergement est pourvue du mobilier et des équipements nécessaires pour permettre aux familles d'être hébergées dignement.

Chaque unité d'hébergement (appartement) dispose en outre de la télévision, de DVD et de livres pour enfants. L'Office des étrangers aurait malgré ses efforts des difficultés de pouvoir mettre à disposition un nombre suffisant de livres pour les adolescents dans leurs langues.

Selon les ONG ayant eu l'occasion de visiter ces maisons de retour, lorsque les enfants ne peuvent pas être inscrits dans une école, il serait nécessaire de prévoir des activités alternatives pour l'épanouissement des enfants. Au niveau de matériel mis à disposition, les ONG regrettent que pas plus de jeux notamment éducatifs soient mis à disposition des enfants.

24. a. Do these asylum seekers have access to information about the procedure with regards to the alternatives to detention they are subject to? In particular, are they informed about the reason why they were submitted to these alternatives in the first place?

Les demandeurs d'asile tout comme les migrants en séjour irrégulier reçoivent une information personnalisée de l'agent de soutien de l'Office des étrangers sur les motifs qui ont justifiés leur placement en maison de retour. En général, les demandeurs d'asile à la frontière ont transité quelques heures, voir une journée par un centre fermé sis à côté de l'aéroport de Bruxelles. Là, il leur est déjà expliqué qu'ils ne resteront pas dans le centre fermé mais qu'ils seront transférés dans une maison de retour vu leur situation familiale (famille avec enfant(s) mineur).

- b. If so, do you consider it adequate and sufficient?

Oui



MADE-REAL: Practices Questionnaire

c. At what stage is it provided?

En général, le lendemain de leur arrivé

25. a. Do asylum seekers subject to these measures have access to information about the asylum procedure?

Oui, la même que celle accessible dans les centres ouverts et fermés. La documentation (dépliants) est par ailleurs traduite dans plusieurs langues. Ils reçoivent également la possibilité de prendre contact avec le Comité Belge d'Aide aux Réfugiés, partenaire opérationnel en Belgique du HCR, à qui sont communiquées de manière régulière la présence des demandeurs d'asile à la frontière

b. If so, do you consider it understood (language and content) and sufficient?

Oui

c. At what stage is it provided?

Dans les premiers jours de leur arrivée en maison de retour ou dans ceux qui suivent l'introduction de la demande d'asile

D. REMEDIES

26. In practice, what is the maximum period in which an A/S can be submitted to these measures?

Deux mois et demi (un mois pour les cas Dublin, éventuellement prolongeable d'un mois).

b. Does it correspond to the maximum period of detention?

Oui, ces délais correspondent au délai maximum prévu pour la détention des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile (des familles) qui passent dans ces habitations font légalement parlant l'objet d'une détention



MADE-REAL: Practices Questionnaire

administrative détenues même si dans les faits ces demandeurs conservent leur liberté de mouvement.

c. Please clarify if the initial period can be extended and if so what are the grounds for extension

Tout comme les demandeurs d'asile détenus en centres fermés, les demandeurs d'asile hébergés dans "ces maisons de retour" ne peuvent l'être que tant que leur procédure est en cours pour un délai de deux mois. Ce délai est prolongeable d'au maximum 15 jours lorsqu'un recours est introduit contre la décision de refus d'octroi du statut de réfugié et du bénéfice de la protection subsidiaire.

En cas de rejet définitif de la demande d'asile dans ce délai, le délai de détention peut être prolongé de deux mois.

Dans la pratique, l'on constate que les demandeurs d'asile à la frontière faisant l'objet d'une décision de refus des instances d'asile sont régulièrement très rapidement refoulés parfois le jour même où la décision a été prise par la juridiction d'appel. Ceci semble t-il pour répondre à une exigence des compagnies aériennes qui dans un grand nombre de cas sont tenues de prendre en charge les frais de refoulement mais aussi de séjour sur base d'un montant forfaitaire multiplié par le nombre de jour de détention.

27. Is there, in practice, a right to appeal the decision to apply an alternative to detention? If so, how does it function in practice? More particularly, is it accessible?

S'agissant formellement et d'un point de vue légal d'une mesure de détention, cette mesure est contestable devant les juridictions d'instructions selon la même procédure que celles prévues par la détention en centre fermé. Dans la pratique, il semble que les recours pris contre une mesure de placement en maison de retour reste assez exceptionnel. Il est cependant arrivé que des avocats ayant introduit un requête de mise en liberté à l'égard d'une famille écroué dans ces lieux d'hébergement obtiennent des juridictions compétentes la « libération » de leur client. Dans ce cas si la famille a une procédure d'asile en cours, elle pourra bénéficier d'un accueil dans un centre ouvert.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

28. Do they have access to legal counselling?

a. Oui

b. Is it free of charge for the A/S or at his/her own expense?

Le demandeur d'asile peut demander à ce que lui soit désigné gratuitement un avocat. Cet avocat est alors désigné par le bureau d'aide juridique du ressort judiciaire où est sis l'hébergement faisant office d'alternative à la détention. Si il en a les moyens, le requérant peut faire appel à un avocat de son choix.

c. Is free legal assistance provided in most cases?

Oui

d. Is it provided ex officio or should they apply for it?

Elle est fournie ex officio. Si le requérant mentionne avoir déjà un avocat privé, l'accompagnateur de l'Office des étrangers prendra contact avec ce dernier pour vérifier que celui-ci se considère toujours comme le conseil du requérant.

29. Are A/S subject to this procedure provided with documentation certifying their status as an applicant for international protection or testifying that they are allowed to stay on the territory (in accordance with the Reception conditions directive)?

Oui, les demandeurs d'asile reçoivent une décision qui atteste que leur demande d'asile a bien été enregistré à l'intérieur du territoire ou à la frontière selon le cas. Étant d'un point de vue légal détenu, ils reçoivent une copie de leur titre de maintien qui indique parfois la maison de retour dans laquelle a lieu cette « détention ». Ce système n'aurait jamais posé de problèmes

E. COST EFFECTIVENESS AND EVALUATION MECHANISMS



MADE-REAL: Practices Questionnaire

30. How many asylum seekers are subjected to these alternatives to detention in a year or quarter (please specify if you are giving number of people OR number of cases – which counts a family as a unit)?

En 2013, 31 familles ayant demandé l'asile à la frontière ont été placées en maison de retour, ainsi que 6 familles en procédure Dublin. Par ailleurs, 5 familles ont demandé l'asile alors qu'elles séjournait déjà dans la maison de retour (au moment de leur arrivée dans la maison, ces familles étaient en séjour irrégulier). Le nombre total de famille placées dans maisons en 2013 s'élevait à 158 familles. Ceci signifie que les familles ayant eu procédure d'asile en cours dans ces maisons de retour représentent donc un peu du quart du total des familles accueillies dans ces maisons de retour (42 /158).

31. What are the proportion of asylum seekers being subjected to these alternatives in relation to the number of A/S detained and the number of A/S in general?

Les données disponibles ne permettent pas actuellement pas de connaître de manière précise le pourcentage que représentent les demandeurs d'asile placés en maison de retour par rapport aux demandeurs d'asiles détenus en centres fermés.

En effet, les différents chiffres disponibles en ce qui concerne le nombre de demandes d'asile ayant aboutit à la prise d'une décision d'écrou en centres fermés pour l'année 2013 sont difficile à interpréter dès lors qu'un demandeur d'asile peut faire l'objet de plusieurs écrous successifs.

Ces chiffres ne permettent donc pas de connaître le nombre précis de demandeurs d'asile incarcéré en centre fermé à un moment ou l'autre de leur procédure sur une période de référence donnée.

Néanmoins, les chiffres disponibles montrent que la proportion les demandeurs d'asile placées en maison de retour représentent un pourcentage fort limité si on le compare avec ceux placés en centres fermés placés :

Ainsi sur les 502 demandes d'asiles introduites à la frontières, seules 31 familles ont bénéficié d'un placement en maison de retour. A l'exception des demandes introduites par des mineurs non accompagné, de personne

MADE-REAL: Practices Questionnaire

gravement malades, tous les requérants ayant introduit ces demandes à la frontière ont été détenus centres fermés.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile dit Dublin, la proportion de ceux qui ont pu bénéficier d'un placement en maisons de retour (6) est minime au regard du nombre de décision d'écrou en centres fermés (au minimum 546).

Enfin, les mises en détention en centre fermé de demandeurs d'asile pris sur base de l'article 74/6 §1 bis après l'introduction de leur demande d'asile entre janvier et novembre s'est élevé à 170 et semble n'avoir concerné que des demandeurs d'asile célibataires ou éventuellement en couple mais sans enfants.

D'après nos estimations, le nombre de demandeurs d'asile ayant été écroué en centre fermé dès l'introduction de leur demande d'asile ou par la suite au cours du traitement de celle-ci doit être compris entre 1000 et 1500 personnes. Même en tenant compte de l'estimation la plus basse, les 42 familles ayant une procédure d'asile en cours lors de leur séjour en maison de retour en 2013 ne représentent qu'un faible pourcentage au regard des demandeurs d'asile détenus dans un centre fermé.

Le nombre total des demandes d'asile introduite en 2013 s'est élevé à 15.840 demandes (10.1963, si on s'en tient aux premières demandes d'asile).

32. If different alternative mechanisms are applied, which alternatives are used more commonly and why?

/

Types of alternative scheme applied	Specify if this alternative is frequently/rarely/never applied <i>Please provide figures if possible</i>	Comment
Obligation to surrender passport and documents		

MADE-REAL: Practices Questionnaire

Regular reporting to the authorities		
Deposit of adequate financial guarantee		
Community release/supervision		
Designated residence		
Electronic monitoring		
Other (please specify)		

33. What is the rate of disappearance among A/S submitted to one of these alternative measures? Please specify if you have figures per alternatives.

L'Office des étrangers nous a communiqué qu'en 2013 sur les 58 familles en procédure à la frontière (dont 31 ayant introduit une demande d'asile) placées en maison de retour, 10 ont disparues dans la nature sans que l'on sache si ces familles avaient ou non introduit une demande d'asile. Le taux de disparition en ce qui concerne les cas Dublin s'élève à 50 % (3 familles sur 6). Le pourcentage des familles « détenues » dans les maisons de retour (soit ayant une demande d'asile en cours soit comme ressortissants d'un pays tiers en séjour irrégulier) ayant fui dans la clandestinité s'élève à 23 %

34. Have any other alternatives been operationalised in the past and have since been abandoned? If so please briefly describe the type of schemes operated and the reasons why they were discontinued.

Pas selon nous.

Durant le premier semestre 2008, l'Office des étrangers à inviter environ 150 familles avec enfants mineurs séjournant illégalement sur le territoire à des interviews pour discuter des possibilités d'un retour dans leur pays d'origine, seules 13 % des familles des familles se sont présentées et une seule famille aurait acceptée de partir volontairement.. L'Office des étrangers considère qu'il pouvait s'agir là d'une forme d'alternative à la détention.

Au vu de l'échec de cette démarche, le projet a été abandonné.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

35. What are the main difficulties/obstacles observed in the implementation of these alternatives (e.g. costs, administrative burden, non-compliance)? Please describe.

Le taux de fuite de 23 % est considéré comme préoccupant par l'Office des étrangers qui espère pouvoir y remédier par une meilleure information à dispenser aux familles en amont de leur transfert vers les centres de retour. En effet une grande proportion des familles qui disparaissent des maisons de retour le font dans les premières heures de leur arrivée.

36. Why do you think alternatives to detention are not more widely applied by your government? Please provide any relevant feedback from government officials.

La détention des migrants / demandeurs d'asile restent un phénomène à la fois trop méconnu du grand public et aussi considéré comme légitime par une partie de l'opinion publique surtout dans cette période de crise économique. Les autorités restent convaincues que pour gérer les migrations, les centres fermés et les expulsions sous la contrainte sont nécessaires.

Selon Melchior Wathelet, ancien Secrétaire d'Etat à la politique de la Migration et de l'asile : « une politique équilibrée et cohérente n'a de sens que si les personnes qui ne peuvent bénéficier d'un titre de séjour sont effectivement éloignées. La priorité doit être donnée au retour volontaire mais le cas échéant le retour forcé doit être également exécuté ».

L'opinion publique et par là les pouvoirs publics sont plus sensibles aux campagnes de rejet de l'usage de la détention à l'égard des enfants que celles menées à l'égard d'autres publics vulnérables.

37. Please provide available data or an objectively based evaluation on how much does the implementation of such a scheme cost? If possible please give figures regarding the cost of these alternatives per individual



MADE-REAL: Practices Questionnaire

(comparing it to the cost of detention if information on this point is available)

Selon l'Office des étrangers, le coût moyen d'un détenu en centre fermé par jour (hors frais d'infrastructure : coût et amortissement du centre fermé, frais d'avocat et de justice, frais de rapatriement) s'élève à 180 € en centre fermé. Le coût moyen par jour d'un étranger placé en maison de retour (hors frais d'infrastructure : coût et amortissement du centre fermé, frais d'avocat et de justice, frais de rapatriement) est moitié moins cher soit 90 €.

38. Please provide any quantitative data available regarding the resources put into each of these schemes (Human Resources, Logistics, Financial).

Le système d'alternative à la détention mis en place par l'office des étrangers au travers des maisons de retour fonctionne avec un nombre très restreint de personnes: 9 accompagnateurs de l'office des étrangers, un coordinateur de ces accompagnateurs et un responsable de projet et un homme à tout faire pour les petits travaux. Les accompagnateurs de l'Office des étrangers travaillent sur 5 sites regroupant au total 23 unités d'habitations.

En 2013, , d'après les chiffres fournis par l'office des étrangers 746 full time équivalent travaillaient (soit plus de 800 personnes) dans les 5 centres fermés.

39. a. Are these schemes evaluated regularly?

L'Office des étrangers procède régulièrement à des évaluations interne du fonctionnement des maisons de retour (document non public)
A notre connaissance aucune autre instance officielle n'a menée un réel audit du fonctionnement des ces maisons.

L

b. Who conducts these evaluations?

Outre l'Office des étrangers, différentes ONG (Vluchtelingenwerk Vallanderen, Kinderen zonder papieren, JRS-Belgium, Amnesty



MADE-REAL: Practices Questionnaire

international, Unicef Plate-forme mineurs en exil, kinder rechts winkel, kinderrechten, Droits de l'enfant – le Délégué général ont procédé à deux évaluations du système mis en place.

c. Is this information public? If so please provide source of information.

Le rapport annuel 2012 de l'Office des étrangers, accessible sur leur site :

https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/2012_FR.pdf

Il comporte 5 pages retraçant l'historique , le descriptif et les résultats obtenus par ce modèle.

Les ONG ont également publiées deux évaluations qui forment un certain nombre de recommandations et de bonnes pratiques à l'égard de l'Office des étrangers et de ses agents de soutien, au Secrétaire d'Etat à la politique de la migration et de l'asile, aux barreaux et à la police des frontières :

« Opsluiting van Gezinnen met kinderen – 'Open woonunits' en 'terugkeercoaches' voor gezinnen met minderjarige kinderen als alternatief voor gedwongen verwijderingen vanuit een gesloten centrum : Evaluatie na één jaar werking - december 2009 » et 'Open woonunits' en 'coaches' voor gezinnen met minderjarige kinderen als alternatief voor detentie. - oktober 2012

d. Please highlight some of the main conclusions of any publically available evaluations.

Le modèle d'alternative mise en place par les autorités belges est globalement perçu comme positif. Les critères de réussite du modèle tiennent en grande partie à la compétence des agents de soutien de l'Office des étrangers sélectionnés pour suivre au plus près et quotidiennement la situation de chaque famille. La confiance qu'inspire ces agents est



MADE-REAL: Practices Questionnaire

renforcée lorsque ceux-ci (ré)examinent avec sérieux toutes les hypothèses possible séjour et retour.

S'agissant spécifiquement des demandeurs d'asile à la frontière, les ONG sont d'avis que leurs besoins pourraient sans doute encore mieux être pris en compte si ceux étaient transférées à l'instar de la majorité des demandeurs d'asile dans un centre ouvert spécialement dédié à l'accueil des demandeurs d'asile.

E. OTHER

40. What are your recommendations for a better application of these schemes with regards to:

- Effectiveness:

Avoir des agents de soutien (coaches) ouverts à un examen des possibilités d'obtenir un séjour renforce la confiance des familles faisant l'objet de cette alternative.

Continuer à renforcer les équipes d'agents de soutien en s'assurant que chaque lieux d'hébergement d'un nombre suffisant d'agents de soutien au regard du nombre de familles hébergées. Renforcer la formation des acteurs impliquées à un moment ou l'autre dans le processus qui amène une famille à être détenue dans une maison de retour.

- Fairness:

- Transparency:

Continuer à maintenir un accès à la société civile via les visites des ONG, de la presse, des parlementaires et institutions visant à la préservation des droits humains

- Adequacy (link between objectives of policy and results):

25 % des étrangers (toutes catégories juridiques confondues) faisant l'objet de ce type d'alternative à la détention font le choix de la clandestinité en quittant la structure mise à leur disposition. La situation des personnes faisant ce choix devraient minutieusement analysé par l'administration pour tenter de mieux comprendre les raisons de ce choix et y apporter des réponses adéquates.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

41. What are, in your view, the strengths of the system of alternatives to detention in your Member State?

D'avoir très largement mis fin à une pratique particulièrement choquante : la détention d'enfants.

Le fait que 75% des familles acceptent de se conformer aux règles édictées par l'Office des étrangers et restent dans les maisons jusqu'à l'issue de leurs procédures doit être comme un élément positif et encourageant qui démontre que l'existence des centres fermés n'est pas une condition indispensable à la réussite d'une gestion de la politique d'asile.

42. What are, in your view, the weaknesses of the system of alternatives to detention in your Member State?

Le système d'alternatives mis en place ne vise qu'une catégorie particulière de personne vulnérable, les familles avec des enfants mineurs.

Il reste fondamentalement dépendant de la qualité du travail de l'agent de soutien de l'office des étrangers et des possibilités que celui-ci a d'explorer toutes les pistes de séjour au regard de la situation des familles.

Une défaillance de cet agent de soutien peut avoir pour conséquence une disparition de la famille supervisée qui peut miner le système si le taux de disparition devenait trop important.

L'alternative à la détention mise en place laisse sans solution acceptable un certain nombre de familles. Il s'agit des familles qui sont remises en liberté avec un ordre de quitter le territoire parce qu'elles n'ont ni obtenues le statut de réfugié ni le bénéfice de la protection subsidiaire, ni fait l'objet d'une régularisation et qui n'ont pu par ailleurs être éloignée du territoire pour être rapatrié dans leur pays, ou refoulé vers leur pays de départ ou encore transféré dans un autre État.

L'alternative mise en place n'offre pas toujours la possibilité aux enfants de poursuivre une scolarité en cours et ne met pas d'activités spécifiques nécessaires à l'épanouissement des enfants.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

43. Please present an example of good practice and explain why you consider it as such.

Les agents de soutien de l'Office des étrangers ont à coeur de dispenser aux familles une information aussi complète que possible sur leurs droits, ils sont très disponibles et en contact quotidien avec les familles pour tous les petits problèmes du quotidien.

Cette disponibilité des agents de soutien et leur empathie contribuent à renforcer la confiance que ces familles doivent accorder à leur agent de soutien pour que le système puisse fonctionner

44. Please present an example of bad practice and explain why you consider it as such.

- S'agissant des demandeurs d'asile à la frontière ayant fait l'objet d'une décision définitive de rejet de leur demande, les refouler sans délai raisonnable (parfois le jour même) vers le pays où elles ont pris l'avion pour rejoindre la Belgique.

- Mettre en détention en centre fermé l'un des parents lorsqu'un séjour a été obtenu frauduleusement (obtention d'un statut de réfugié par l'usage de la fraude) .

45. Do you think that these alternatives should/could be expanded to more AS - currently detained?

L'alternative mise en place pourrait et devrait être étendue à toutes les catégories de demandeurs d'asile vulnérable : personnes âgées, malade, personnes souffrant de troubles psychiques, de traumatismes, aux personnes souffrant d'un handicap, aux femmes enceintes,...

Il nous semble aussi que les demandeurs d'asile à la frontière devraient bien plus largement pouvoir bénéficier d'une alternative à la détention en évaluant individuellement l'éventuel risque de fuite que celui-ci présente.



MADE-REAL: Practices Questionnaire

46. Please add here any other interesting element about alternatives to detention in your Member State/commentary which you did not have the occasion to mention in your previous answers.

Le système d'alternatives à la détention mis en place par les autorités belges paraît susciter un intérêt important au vu des délégations parlementaires de pays voisins (Belgique, Pays-Bas, France, Grand-Duchée du Luxembourg venues visiter le mode de fonctionnement des maisons de retour.

47. Please quote recent scientific books, articles, reports, substantive online commentaries that have been published about alternatives to detention in your Member State (answer even if this literature is only available in your national language and provide the complete title in your language (without translating it) with all references; indicate author, title, in case name of periodical, year and place of publication as well as publisher).

- Maisons de retour: une drôle de liberté, Cédric Vallet, Alter Echos, n°349, le 19.11.2012

- 'Unités d'habitation ouverte' et 'coaches' pour les familles avec enfants mineurs, comme alternative à l'enfermement : Évaluation après quatre ans de fonctionnement, Plate-forme Mineur en exil, Michael Cerulus, Stefanie Duysens, Katja Fournie, Pieter Stockmans, septembre 2012

- Alternatives to detention for families with minor children – the Belgian Approach – 01-09-2013 – G. Verbauwhede

- voy. Aussi question 34 du questionnaire légal

48. Please add here any other interesting element about alternatives to detention in your Member State/commentary which you did not have the occasion to mention in your previous answer.

/

49. In case you have conducted interviews/consulted other experts/organisations in order to conclude this research please provide us with the following elements for each of them:

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Geert Verbauwhede
Position/function of the individual	Conseiller - Responsable de la



MADE-REAL: Practices Questionnaire

	section identification et éloignements au sein de la direction Contrôle intérieur
Email address	geert.verbauwhede@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Muriel Hulpiau
Position/function of the individual	Coordinatrice des agents de soutien - Fitt -famille identificatie terugkeer team
Email address	MURIEL.Hulpiau@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Louise Ngandu
Position/function of the individual	Coordination générale - contrôle des centres fermés
Email address	LN'Gandu@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Carl Claus
Position/function of the individual	Bureau Asile
Email address	carl.claus@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Els Vandorpe
Position/function of the individual	Bureau Dublin
Email address	els.vandorpe@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Office des étrangers
Name of individual contacted	Brecht Soen



MADE-REAL: Practices Questionnaire

Position/function of the individual	Inspection Frontières
Email address	BRECHT.SOEN@ibz.fgov.be

Name of the organisation/institution	Jesuit Refuge Service- Belgium
Name of individual contacted	Héloïse Oldenhove
Position/function of the individual	Visiteuse centre pour illégaux de Merksplas et Maison de retour
Email address	heloise@jrsbelgium.org



europa.eu

MADE-REAL: Practices Questionnaire

The Project “MADE REAL” is coordinated by the Odysseus academic network

It is co-financed by the European Refugee Fund

The views expressed and information provided by the project and the partners involved do not necessarily reflect the point of view of the European Commission and in no way fall under the responsibility of the European Commission

